

# **Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 11 juillet 2018**

Date de convocation du conseil municipal :

5 juillet 2018

**Présents** : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, MM RINGUET, BARRIERE, adjoints,  
MM GIVERNAUD. LAVAUD, PINAUD

**Excusés** : Mrs INGRAND, JOFFRE, Mme GOUX

Monsieur Ringuet a été élu secrétaire de séance

## **objet : loyer 4 place Henri Gagnadre**

Suite aux importants travaux réalisés dans ce logement, le montant mensuel de la location est fixé à 480.00 euros.

## **objet : amendes de police**

le conseil municipal accepte le devis d'Evolis 23 d'un montant de 650 € HT soit 780 € TTC et sollicite la subvention provenant des amendes de police pour un montant de 313.81 €.

## **objet : redevance télécoms 2018**

le conseil municipal sollicite auprès d'ORANGE, le versement de la redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 681.35 €

## **objet : prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain chemin des parinauds**

le prix de vente est fixé à 9.90 €, l'acquisition de la parcelle vaut autorisation de se raccorder gracieusement à l'assainissement individuel regroupé. Après raccordement, l'utilisateur s'acquittera d'une redevance d'usage annuelle dont le montant sera fixé ultérieurement. L'acquisition vaudra également obligation de construire dans les 5 ans à la signature de la vente.

## **objet : transfert de la compétence assainissement non collectif à évolis 23**

La compétence sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et comprendra :

- Le contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées
- Le contrôle des implantations et des réalisations
- Le contrôle des installations existantes.